



Le Saint-Siège

VOYAGE APOSTOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DISCOURS DE SA SAINTETÉ

LE PAPE JEAN-PAUL II

*À LA CINQUANTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

New York

Jeudi 5 octobre 1995

Monsieur le Président,

*Mesdames, Messieurs,*1. C'est pour moi un honneur de prendre la parole dans cette Assemblée des peuples pour célébrer avec les hommes et les femmes de tous les pays, de toute race, de toute langue et de toute culture, le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. J'ai pleinement conscience qu'en parlant devant cette Assemblée distinguée, l'occasion m'est offerte de m'adresser, en quelque sorte, *à toute la famille des peuples qui vivent sur la terre*. Ma parole, qui veut être un signe de l'estime et de l'intérêt que portent le Siège apostolique et l'Église catholique à cette Institution, se joint volontiers à la voix de tous ceux qui trouvent dans l'ONU l'espérance d'un avenir meilleur pour la société des hommes. En premier lieu, j'adresse mes vifs remerciements au Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, qui a chaleureusement encouragé ma visite. À vous, Monsieur le Président, j'exprime aussi ma gratitude pour les paroles cordiales de bienvenue par lesquelles vous m'avez accueilli dans cette haute Assemblée. Je vous salue également tous, vous les membres de l'Assemblée générale et je vous suis reconnaissant pour votre présence et pour votre aimable attention. Je suis venu parmi vous aujourd'hui avec le désir d'apporter ma contribution à l'importante réflexion sur l'histoire et sur le rôle de votre Organisation qui ne peut manquer d'accompagner la célébration de son anniversaire et lui donner tout son sens. Le Saint-Siège, en raison de la mission spécifiquement spirituelle qui l'amène à se préoccuper du bien intégral de tout être humain, a soutenu avec conviction les idéaux et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies dès sa fondation. Évidemment, les finalités respectives et le mode d'action sont différents, mais un intérêt commun pour la famille humaine ouvre constamment à l'Église et à l'ONU de vastes domaines de collaboration. La conscience de ce fait oriente et inspire ma réflexion d'aujourd'hui: je ne traiterai pas de questions sociales, politiques ou économiques particulières, mais des conséquences que les changements extraordinaires intervenus ces dernières années ont pour le présent et pour l'avenir de toute l'humanité. ***Le patrimoine commun de l'humanité***2. Mesdames, Messieurs, au seuil d'un nouveau millénaire, nous sommes témoins d'une accélération globale extraordinaire de la recherche de la liberté qui est l'un des grands dynamismes dans l'histoire de l'homme. Ce phénomène ne se limite pas à une partie du monde; il n'est pas non plus l'expression d'une seule culture.

Au contraire, dans toutes les régions de la terre, malgré les menaces de violence, des hommes et des femmes *ont pris le risque de la liberté*, demandant que leur soit reconnue une place dans la vie sociale, politique et économique à la mesure de leur dignité de personnes libres. En vérité, cette recherche universelle de la liberté est l'une des caractéristiques de notre époque. Lors de ma précédente visite aux Nations Unies, le 2 octobre 1979, j'ai eu l'occasion de souligner que la recherche de la liberté en notre temps est fondée sur les *droits universels* dont jouit l'homme du seul fait qu'il est homme. En effet, les atteintes barbares portées à la dignité humaine conduisirent l'Organisation des Nations Unies à formuler, trois ans à peine après sa fondation, la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, qui demeure l'une des expressions les plus hautes de la conscience humaine en notre temps. En Asie et en Afrique, en Amérique, en Océanie et en Europe, c'est à cette Déclaration que des hommes et des femmes déterminés et courageux se sont référés pour donner sa force à leur revendication d'une participation plus intense à la vie de la société.³ Il est important pour nous de comprendre ce que nous pourrions appeler la *structure intérieure* de ce mouvement mondial. De fait, son caractère planétaire nous en présente une première "clé" fondamentale, confirmant qu'il y a réellement des droits humains universels, enracinés dans la nature de la personne, qui reflètent les exigences objectives et inaliénables d'une *loi morale universelle*. Loin d'être des affirmations abstraites, ces droits nous disent au contraire quelque chose d'important pour la vie concrète de tout homme et de tout groupe social. *Ils nous rappellent aussi que nous ne vivons pas dans un monde irrationnel ou privé de sens*, mais que, au contraire, il y a une *logique morale* qui éclaire l'existence humaine et qui rend possible le dialogue entre les hommes et entre les peuples. Si nous voulons qu'un *siècle des contraintes* fasse place à un *siècle de la persuasion*, il nous faut trouver le moyen de débattre sur l'avenir de l'homme dans un langage compréhensible et commun. La loi morale universelle, écrite dans le cœur de l'homme, est, en quelque sorte, la "grammaire" qui sert au monde pour aborder le débat sur son avenir même. De ce point de vue, il est sérieusement inquiétant que certains nient l'universalité des droits humains, de même qu'ils nient l'existence d'une nature humaine commune à tous. Certes, il n'y a pas de modèle unique d'organisation politique et économique de la liberté humaine, puisque les différentes cultures et la diversité des expériences historiques sont à l'origine de différentes formes d'institutions dans une société libre et responsable. Mais une chose est d'affirmer un pluralisme légitime des "formes de la liberté", une autre est de nier toute universalité et toute intelligibilité de la nature de l'homme ou de l'expérience humaine. Cette dernière perspective rend extrêmement difficile, sinon même impossible, une politique internationale fondée sur la persuasion. **Prendre le risque de la liberté**⁴. Dans la recherche universelle de la liberté, la dynamique morale est clairement apparue en Europe centrale et orientale, lors des révolutions non violentes de 1989. Ces événements historiques, qui se sont déroulés dans des temps et des lieux déterminés, ont cependant donné une leçon qui va bien au-delà d'une aire géographique précise: les révolutions non violentes de 1989 ont prouvé que *la recherche de la liberté est inaliénable et qu'elle découle de la reconnaissance de la dignité et de la valeur inestimables de la personne humaine*, et qu'elle doit aller de pair avec l'engagement de la défendre. Le totalitarisme moderne a été, avant tout, une agression contre la dignité de la personne, une agression qui en est arrivée à la négation même de la valeur inviolable de sa vie. Les révolutions de 1989 ont été rendues possibles par l'engagement d'hommes et de femmes courageux, qui avaient une conception différente et, en dernière analyse, profonde et plus vigoureuse: la conception de l'homme comme personne intelligente et libre, porteuse d'un mystère qui la transcende, douée de la capacité de réfléchir et de choisir, et donc capable de sagesse et de vertu. L'expérience de la *solidarité sociale* fut décisive pour la réussite de ces révolutions non violentes: devant des régimes s'appuyant sur la puissance de la propagande et sur la terreur, cette solidarité a constitué le cœur moral du "pouvoir des sans pouvoir"; elle fut une source d'espérance et elle reste un signe de la possibilité pour l'homme de suivre, sur son chemin historique, la voie des aspirations les plus nobles de l'esprit humain. Considérant aujourd'hui ces événements depuis cet observatoire mondial privilégié, il est impossible de ne pas

saisir la convergence entre les valeurs qui ont inspiré les mouvements populaires de libération et maints engagements moraux inscrits dans la Charte des Nations Unies: je pense notamment à l'engagement de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits humains fondamentaux, dans la dignité et la valeur de la personne humaine", de même que l'engagement de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" (*Préambule*). Les cinquante et un États qui ont créé cette Organisation en 1945 ont véritablement allumé un flambeau dont la lumière peut dissiper les ténèbres provoquées par la tyrannie, une lumière qui peut montrer la voie de la liberté, de la paix et de la solidarité. **Les droits des nations**⁵. Dans la seconde moitié du vingtième siècle, la recherche de la liberté a été le fait des nations autant que des individus. Cinquante ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, il importe de rappeler que *ce conflit a eu lieu à cause de violations des droits des nations*. Beaucoup d'entre elles ont terriblement souffert pour la seule raison qu'elles étaient considérées comme "différentes". Des crimes terribles furent commis au nom de doctrines néfastes qui prêchaient l' "infériorité" de certaines nations ou de certaines cultures. En un sens, on peut dire que l'Organisation des Nations Unies est née de la conviction que de telles doctrines étaient incompatibles avec la paix; et l'engagement de la Charte de "préserver les générations futures du fléau de la guerre" (*Préambule*) comprenait assurément l'engagement moral de défendre toute nation et toute culture d'agressions injustes et violentes. Malheureusement, même après la fin de la deuxième guerre mondiale, les droits des nations ont continué à être violés. Pour ne prendre que quelques exemples, les États baltes et de larges territoires de l'Ukraine et de la Biélorussie furent absorbés par l'Union soviétique, ainsi que cela s'était déjà produit dans le Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Simultanément, les "démocraties populaires" d'Europe centrale et orientale, comme on les appelait, perdaient en fait leur souveraineté et il leur était demandé de se soumettre à la volonté qui dominait tout le bloc. Le résultat de cette division artificielle de l'Europe fut la "guerre froide", c'est-à-dire une situation de tension internationale où la menace de l'holocauste nucléaire restait suspendue au-dessus de la tête de l'humanité. Ce n'est qu'avec le rétablissement de la liberté dans les nations d'Europe centrale et orientale que la promesse de paix, qui aurait dû advenir avec la fin de la guerre, commença à devenir une réalité pour de nombreuses victimes de ce conflit.⁶ La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée en 1948, a traité de manière éloquente des droits des personnes; mais *il n'existe pas encore d'accord international analogue qui traite des droits des nations dans leur ensemble*. C'est là un fait qu'il convient de prendre attentivement en considération, étant donné les questions urgentes qu'il suscite dans le monde contemporain au sujet de la justice et de la liberté. En réalité, le problème de la pleine reconnaissance des droits des peuples et des nations s'est posé à maintes reprises à la conscience de l'humanité, provoquant une ample réflexion d'ordre éthique et juridique. Je pense au débat qui s'est déroulé au Concile de Constance, au XV^e siècle, lorsque les représentants de l'Académie de Cracovie, animés par Pawel Wlodkowic, défendirent courageusement le droit à l'existence et à l'autonomie de certaines populations européennes. Plus connue, la réflexion entreprise, à la même époque, par l'Université de Salamanque au sujet des peuples du Nouveau Monde. En notre siècle, comment ne pas faire mémoire de la parole prophétique de mon prédécesseur **Benoît XV** qui, au cours de la première guerre mondiale, rappelait à tous que "*les nations ne meurent pas*" et qui invitait "à examiner avec une conscience sereine les droits et les justes aspirations des peuples" (*Aux peuples belligérants et à leurs dirigeants*, 28 juillet 1915)⁷. Actuellement, le problème des nationalités se situe dans une perspective mondiale nouvelle, caractérisée par une forte "mobilité" qui rend les frontières ethniques et culturelles des différents peuples toujours moins nettement tracées, sous l'influence de nombreux facteurs comme les migrations, les moyens de communication sociale et la mondialisation de l'économie. Et pourtant, dans cette perspective d'universalité, nous voyons ressurgir avec force les requêtes des particularismes ethniques et culturels, presque comme une exigence impérieuse d'identité et de survie, comme une sorte de contrepoids aux tendances à l'uniformisation. C'est un fait qu'il ne faut pas sous-estimer, comme s'il ne s'agissait que d'une

survivance du passé; cela demande plutôt à être analysé, dans une réflexion approfondie d'ordre anthropologique, éthique et juridique. Cette tension entre le particulier et l'universel, en effet, peut être considérée comme immanente à l'être humain. En raison de leur communauté de nature, les hommes sont poussés à se sentir membres d'une seule grande famille, et ils le sont. Mais, à cause du caractère historique concret de cette même nature, ils sont nécessairement attachés de manière *plus intense* à des groupes humains particuliers, avant tout à la famille, puis aux divers groupes d'appartenance, jusqu'à l'ensemble du groupe ethnique et culturel désigné, non sans motif, par le terme de "nation" qui évoque la "naissance", tandis que, si on l'appelle "patrie" ("fatherland"), il évoque la réalité même de la famille. La condition humaine est ainsi placée entre ces deux pôles - l'universel et le particulier -, en tension vitale entre eux, tension inévitable, mais singulièrement féconde si elle est vécue dans un équilibre paisible.⁸ C'est aussi sur ce fondement anthropologique que reposent les "droits des nations", qui ne sont rien d'autre que les "droits humains" considérés à ce niveau spécifique de la vie communautaire. La réflexion au sujet de ces droits n'est certes pas facile, compte tenu de la difficulté de définir le concept même de "nation", qui ne s'identifie pas nécessairement a priori avec celui de l'État. Cette réflexion est toutefois indispensable, si l'on veut éviter les erreurs du passé et mettre en place un ordre mondial juste. Le droit d'une nation à l'existence est certainement antérieur à tous ses autres droits: personne - ni un État, ni une autre nation, ni une organisation internationale - n'est jamais fondé à considérer qu'*une nation déterminée ne serait pas digne d'exister*. Ce droit fondamental à l'existence ne suppose pas nécessairement une souveraineté étatique, car diverses formes de rattachement juridique entre différentes nations sont possibles, comme c'est le cas, par exemple, dans les États fédéraux, dans les confédérations, ou dans les États comportant de larges autonomies régionales. Certaines circonstances historiques peuvent se présenter dans lesquelles diverses formes de rattachement à l'unique souveraineté d'un État peuvent paraître souhaitables, mais à condition que cela advienne dans un climat de vraie liberté, garantie par l'exercice de l'autodétermination des peuples. Le droit à l'existence implique naturellement, pour toute nation, le droit à garder sa propre langue et sa culture, par lesquelles un peuple exprime et défend ce que j'appellerai sa "souveraineté" spirituelle originelle. L'histoire montre que dans des circonstances extrêmes (comme celles qu'a connues la terre où je suis né), c'est précisément sa culture qui permet à une nation de survivre à la perte de son indépendance politique et économique. Par conséquent, toute nation a également le droit de mener sa vie suivant ses traditions propres, en excluant naturellement toute violation des droits humains fondamentaux et, en particulier, l'oppression des minorités. Toute nation a le droit de construire son avenir en donnant une éducation appropriée à ses jeunes générations. Mais, si les "droits de la nation" traduisent les exigences vitales de la "particularité", il n'est pas moins important de souligner les exigences de l'universalité, exprimées par une conscience forte des devoirs que les nations ont à l'égard des autres et de toute l'humanité. Le premier de tous est certainement le devoir de vivre *dans une disposition pacifique, respectueuse et solidaire* à l'égard des autres nations. Ainsi l'exercice des droits des nations, équilibré par l'affirmation et la pratique des devoirs, entraîne un "échange de dons" fécond, qui renforce l'unité entre tous les hommes. **Le respect des différences**⁹. Au cours des dix-sept années écoulées, pendant mes pèlerinages pastoraux auprès des communautés de l'Église catholique, j'ai pu entrer en dialogue avec les nations et les cultures de toutes les parties du monde, dans leur riche diversité. Malheureusement, il faut encore que le monde apprenne à vivre dans la diversité, ainsi que l'ont douloureusement rappelé les événements récents des Balkans et d'Afrique centrale. La réalité de la "différence" et la particularité de l'"autre" peuvent parfois être ressenties comme un poids, ou même comme une menace. Amplifiée par des ressentiments d'origine historique et exacerbée par les manipulations de personnages sans scrupules, la peur de la "différence" peut conduire à nier l'humanité même de l'"autre"; le résultat est alors que les personnes entrent dans une spirale de violence qui n'épargne personne, pas même les enfants. Des situations de cette nature sont bien connues aujourd'hui, et, en ce moment, mon cœur et ma prière se portent spécialement vers les

souffrances des populations martyrisées de Bosnie-Herzégovine. Par d'amères expériences, nous savons donc que la peur de la "différence", surtout quand elle s'exprime dans un nationalisme étroit et exclusif qui nie tout droit à l' "autre", peut conduire véritablement à l'horreur de la violence et de la terreur. Et pourtant, si nous nous efforçons d'apprécier objectivement la réalité, nous sommes en mesure de constater que, au delà de toutes les différences qui caractérisent les individus et les peuples, il y a entre eux une *affinité fondamentale*, étant donné que les diverses cultures ne sont en réalité que des manières différentes d'aborder la question du sens de l'existence personnelle. C'est justement là que nous pouvons mettre en évidence une source du respect qui est dû à toute culture et à toute nation: *n'importe quelle culture est un effort de réflexion sur le mystère du monde et, en particulier, de l'homme: elle est une manière d'exprimer la dimension transcendante de la vie humaine*. Le cœur de toute culture est constitué par son approche du plus grand des mystères, le mystère de Dieu.¹⁰ Notre respect pour la culture des autres est ainsi fondé par notre respect des recherches que font toutes les communautés pour répondre au problème de la vie humaine. Dans cette perspective, il nous est possible de reconnaître l'importance de préserver *le droit fondamental à la liberté de religion et à la liberté de conscience*, colonnes essentielles sur lesquelles repose la structure des droits humains et fondement de toute société réellement libre. Il n'est permis à personne d'annihiler ces droits en faisant usage de coercition pour imposer une réponse au mystère de l'homme. Faire abstraction des diversités réelles - ou, pire encore, tenter d'abolir ces diversités -, cela revient à se priver de la possibilité de sonder la profondeur du mystère de la vie humaine. *La vérité sur l'homme* est le critère immuable de jugement qui s'applique aux cultures; mais toute culture a quelque chose à enseigner sur l'une ou l'autre dimension de cette vérité complexe. C'est pourquoi la "différence", que certains trouvent si menaçante, peut devenir, grâce à un dialogue respectueux, la source d'une compréhension plus profonde du mystère de l'existence humaine.¹¹ Dans cette perspective, il faut clarifier la différence essentielle qui existe entre une forme insensée de *nationalisme*, qui prône le mépris des autres nations ou des autres cultures, et le *patriotisme*, qui est au contraire l'amour légitime du pays dont on est originaire. Un véritable patriotisme ne cherche jamais à promouvoir le bien de la nation aux dépens d'autres nations. De fait, cela finirait par nuire aussi à sa propre nation, avec des effets néfastes autant pour l'agresseur que pour la victime. Le nationalisme, en particulier dans ses expressions les plus radicales, est donc contraire au patriotisme véritable, et nous devons nous efforcer aujourd'hui de faire en sorte que le nationalisme exacerbé ne continue pas à reprendre sous de nouvelles formes les aberrations du totalitarisme. Cela vaut aussi, évidemment, dans le cas où l'on prendrait comme fondement du nationalisme le principe religieux lui-même, comme malheureusement cela se produit dans certaines manifestations de ce qu'on appelle le "fondamentalisme". ***Liberté et vérité morale***¹². Mesdames, Messieurs, la liberté est *la mesure de la dignité et de la grandeur de l'homme*. Pour les individus et les peuples, vivre libre est un grand défi pour le progrès spirituel de l'homme et pour la vigueur morale des nations. La question fondamentale à laquelle nous devons tous faire face aujourd'hui est celle de l'usage responsable de la liberté, tant dans sa dimension personnelle que dans sa dimension sociale. Il convient donc que notre réflexion se porte sur la question de la *structure morale de la liberté*, qui est l'armature intérieure de la culture de la liberté. La liberté n'est pas seulement l'absence de tyrannie ou d'oppression, ni la licence de faire tout ce que l'on veut. La liberté possède une "logique" interne qui la qualifie et l'ennoblit: *elle est ordonnée à la vérité* et elle se réalise dans la recherche et la mise en œuvre de la vérité. Séparée de la vérité de la personne humaine, elle se dégrade en licence dans la vie individuelle et, dans la vie politique, en arbitraire des plus forts ou en arrogance du pouvoir. C'est pourquoi, loin d'être une limitation ou une menace pour la liberté, la référence à la vérité de l'homme - vérité universellement connaissable par la loi morale inscrite dans le cœur de chacun - est réellement la garantie de l'avenir de la liberté.¹³ Sous cet éclairage, on comprend que l'*utilitarisme*, doctrine qui ne définit pas la moralité à partir de ce qui est bon mais à partir de ce qui est profitable, soit une menace pour la liberté des individus et des nations, et qu'il empêche la construction d'une

véritable culture de la liberté. Il a des conséquences *politiques* souvent dévastatrices, parce qu'il inspire un nationalisme agressif, qui, par un détournement de sens, peut considérer comme un bien de soumettre une nation plus petite ou plus faible, par exemple, au seul motif que cela répond aux intérêts nationaux. Les retombées de l'utilitarisme *économique* ne sont pas moins graves, car il pousse les pays les plus puissants à conditionner et à exploiter les plus faibles. Ces deux formes d'utilitarisme vont souvent de pair, et c'est un phénomène qui a largement marqué les relations entre le "Nord" et le "Sud" du monde. Pour les nations en voie de développement, la conquête de l'indépendance politique a trop fréquemment été accompagnée, en fait, d'une situation de dépendance économique par rapport à d'autres pays. On doit souligner que, dans certains cas, les régions en voie de développement ont même souffert d'une régression telle que certains États sont dépourvus des moyens de subvenir aux besoins élémentaires de leurs peuples. De telles situations offensent la conscience de l'humanité et constituent un défi moral formidable à la famille humaine. Relever ce défi suppose évidemment des changements autant dans les nations en voie de développement que dans celles qui sont économiquement plus avancées. Si les premières savent offrir des garanties réelles de gestion correcte des ressources et des aides, et aussi de respect des droits humains, en remplaçant au besoin des régimes de gouvernement injustes, corrompus ou autoritaires par d'autres de type participatif et démocratique, n'est-il pas vrai qu'elles libéreront ainsi les meilleures énergies civiles et économiques de leurs peuples? Et les pays déjà développés, pour leur part, ne devront-ils pas parvenir, dans cette perspective, à des attitudes affranchies des logiques purement utilitaires et inspirées par plus de justice et de solidarité? Oui, Mesdames, Messieurs, il est nécessaire que, sur la scène économique internationale, s'impose une *éthique de la solidarité*, si l'on veut que la participation, la croissance économique et une juste distribution des biens puissent marquer l'avenir de l'humanité. La coopération internationale, demandée par la Charte des Nations Unies pour résoudre "les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire" (*art. 1, 3*), ne peut être pensée exclusivement en termes d'aide ou d'assistance, ni non plus de recherche des avantages en compensation des ressources affectées à cette coopération. Lorsque des millions de personnes souffrent de la pauvreté - ce qui signifie la faim, la malnutrition, la maladie, l'analphabétisme et l'avilissement -, nous devons nous-mêmes nous rappeler que personne n'a le droit d'exploiter l'autre à son propre profit et nous devons surtout réaffirmer notre engagement à la solidarité qui permet aux autres de vivre, dans les conditions économiques et politiques concrètes où ils sont placés, et notre engagement à la créativité qui est une marque distinctive de la personne humaine et qui rend possible le développement de la richesse des nations. **Les Nations Unies et l'avenir de la liberté**¹⁴. Devant des défis aussi considérables, comment ne pas reconnaître le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies? Cinquante ans après sa fondation, on en voit encore plus clairement la nécessité, mais on voit mieux aussi, à partir de l'expérience acquise, que l'efficacité de ce plus grand des instruments de synthèse et de coordination de la vie internationale dépend de la culture et de l'éthique internationale qu'il anime et qu'il exprime. Il convient que l'Organisation des Nations Unies s'élève toujours plus du stade d'une froide institution de type administratif à celui de centre moral, où toutes les nations du monde se sentent chez elles, développant la conscience commune d'être, pour ainsi dire, une "*famille des nations*". Le concept de "famille" évoque immédiatement quelque chose qui va au delà des seuls rapports fonctionnels et de la seule convergence des intérêts. Par sa nature, la famille est une communauté fondée sur la confiance réciproque, sur le soutien mutuel, sur le respect sincère. Dans une famille authentique, il n'y a pas de domination des forts; au contraire, les membres les plus faibles sont, précisément en raison de leur faiblesse, doublement accueillis et servis. Transposés au niveau de la "famille des nations", ce sont là les sentiments qui doivent animer les relations entre les nations, plus encore que leurs simples droits. L'ONU a le devoir historique, qui devrait marquer notre époque, de favoriser ce *saut qualitatif* de la vie internationale, non seulement par sa fonction de centre efficace de médiation pour la solution des conflits, mais encore par la promotion des valeurs, des attitudes et des initiatives concrètes de solidarité qui soient capables d'élever

les rapports entre les nations du niveau de leur "organisation" au niveau, pour ainsi dire "organique", de la simple "coexistence" à l' "existence pour" les autres, dans un échange fécond de dons, d'abord à l'avantage des nations les plus faibles, mais finalement positif pour le bien-être de tous.¹⁵ À ces conditions seulement, on arrivera à surmonter les "guerres réelles", mais aussi les "guerres froides"; on arrivera à l'égalité de droits de tous les peuples, et aussi à leur participation active à l'édification d'un avenir meilleur; on parviendra au respect des différentes identités culturelles, et aussi à leur pleine mise en valeur comme *richesse commune du patrimoine culturel de l'humanité*. N'est-ce pas là l'idéal proposé par la Charte des Nations Unies, lorsqu'elle place à la base de l'Organisation "le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres" (*art. 2,1*), ou lorsqu'elle l'engage à "développer entre les nations des relations amicales, fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes" (*art. 1,2*)? C'est la *voie royale* du modèle d'action des Nations Unies, qu'il faut parcourir jusqu'au bout, si besoin est avec des modifications opportunes, pour tenir compte de ce qui est advenu au cours de ce demi-siècle, avec l'accès de tant de nouveaux peuples à l'expérience de la liberté dans leur aspiration légitime à "être" et à "compter" davantage. Tout cela ne doit pas sembler être une utopie irréalisable. L'heure est venue d'une *espérance nouvelle*, qui nous demande de lever l'hypothèque paralysante du cynisme pour l'avenir de la politique et de la vie des hommes. L'anniversaire que nous sommes en train de célébrer nous y invite précisément, en nous ramenant, avec l'idée des "nations unies", à une idée qui parle avec éloquence de confiance mutuelle, de sécurité et de solidarité. Inspirés par l'exemple de ceux qui ont pris le *risque de la liberté*, ne pourrions-nous pas accepter aussi le *risque de la solidarité*, et, par conséquent, le *risque de la paix? Au delà de la peur, la civilisation de l'amour*¹⁶. L'un des plus grands paradoxes de notre temps est que l'homme, qui est entré dans la période que nous appelons celle de la "modernité" par une affirmation confiante de sa "maturité" et de son "autonomie", approche de la fin du vingtième siècle avec une crainte de lui-même, avec la peur de ce qu'il est lui-même capable de faire, la peur de l'avenir. En réalité, la seconde moitié du vingtième siècle a connu le phénomène sans précédent de l'incertitude de l'humanité face à la *possibilité même d'un avenir*, en raison de la menace d'une guerre nucléaire. Ce danger, grâce à Dieu, semble s'être éloigné - et il faut fermement écarter, à l'échelle universelle, tout ce qui pourrait le rapprocher ou même le réactiver -, toutefois la peur *pour* l'avenir et *de* l'avenir demeure. Pour que le millénaire désormais imminent puisse voir un nouvel épanouissement de l'esprit humain, grâce à la culture de la liberté, l'humanité doit apprendre à vaincre la peur. *Nous devons apprendre à ne pas avoir peur* et retrouver un esprit d'espérance et de confiance. L'espérance n'est pas un optimisme vain, dicté par la confiance naïve en un avenir nécessairement meilleur que le passé. L'espérance et la confiance sont les prémisses d'une activité responsable et trouvent leur source dans le sanctuaire intime de la conscience, où l'homme "est seul avec Dieu" (Const. past. *Gaudium et spes*, n. 16) et pour cette raison même a l'intuition qu'il *n'est pas seul* au cœur des énigmes de l'existence, parce que l'amour du Créateur l'accompagne! L'espérance et la confiance pourraient sembler des thèmes qui vont au delà des objectifs des Nations Unies. Il n'en est pas ainsi en réalité, parce que les actions politiques des nations, sujet principal des préoccupations de votre Organisation, impliquent toujours la dimension transcendante et spirituelle de l'expérience humaine, et elles ne pourraient l'ignorer sans porter préjudice à la cause de l'homme et de la liberté humaine. Tout ce qui diminue l'homme porte préjudice à la cause de la liberté. Pour retrouver notre espérance et notre confiance au terme de ce siècle de souffrances, il nous faut rentrer à nouveau dans la perspective transcendante des possibilités ouvertes à l'esprit humain.¹⁷ En tant que chrétien, je ne puis manquer de témoigner que mon espérance et ma confiance sont fondées en Jésus Christ, lui dont on célébrera le deux millième anniversaire de la naissance à l'aube du nouveau millénaire. Chrétiens, nous croyons que, dans la Mort et la Résurrection du Seigneur, l'amour de Dieu et sa sollicitude pour toute la création ont été révélés pleinement. *Jésus Christ est pour nous Dieu fait homme, descendu dans l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi l'espérance chrétienne à l'égard du monde et de son avenir concerne toute personne humaine*: il n'est

rien d'authentiquement humain qui ne trouve un écho dans le cœur des chrétiens. La foi au Christ ne nous pousse pas à l'intolérance; au contraire, elle nous oblige à entretenir avec les autres hommes un dialogue respectueux. L'amour pour le Christ ne nous empêche pas de nous intéresser aux autres; il nous invite plutôt à nous préoccuper des autres, sans exclure personne et en privilégiant les plus faibles et ceux qui souffrent. C'est pourquoi, alors que nous nous approchons du bimillénaire de la naissance du Christ, l'Église ne demande rien d'autre que de pouvoir proposer avec respect ce message du salut et promouvoir la solidarité de toute la famille humaine dans un esprit de charité et de service. Mesdames, Messieurs, je suis devant vous, comme mon prédécesseur le Pape [Paul VI](#) voici juste trente ans, non comme quelqu'un qui a une puissance temporelle - ce sont ses propres termes -, ni comme un chef religieux qui demande des privilèges particuliers pour sa communauté. Je suis ici devant vous en témoin, témoin de la dignité de l'homme, témoin de l'espérance, témoin de la conviction que le destin de toutes les nations se trouve dans les mains d'une Providence miséricordieuse. 18. Nous devons *vaincre notre peur de l'avenir. Mais nous ne pourrions la vaincre entièrement qu'ensemble*. La "réponse" à cette peur, ce n'est pas la coercition ni la répression, ni un "modèle" social unique imposé au monde entier. La réponse à la peur qui obscurcit l'existence humaine au terme du vingtième siècle, c'est l'effort commun pour *édifier la civilisation de l'amour*, fondée sur les valeurs universelles de la paix, de la solidarité, de la justice et de la liberté. Et l'"âme" de la civilisation de l'amour, c'est la culture de la liberté: la liberté des individus et des nations, vécue dans un esprit oblatif de solidarité et de responsabilité. *Nous ne devons pas avoir peur de l'avenir. Nous ne devons pas avoir peur de l'homme*. Ce n'est pas par hasard que nous nous trouvons ici. Toute personne a été créée à "l'image et à la ressemblance" de Celui qui est à l'origine de tout ce qui existe. Nous sommes capables de sagesse et de vertu. Avec ces dons et avec l'aide de la grâce de Dieu, nous pouvons construire dans le siècle qui est sur le point d'arriver et pour le prochain millénaire une civilisation digne de la personne humaine, une vraie culture de la liberté. *Nous pouvons et nous devons le faire!* Et, en le faisant, nous pourrions nous rendre compte que les larmes de ce siècle ont préparé la voie d'un nouveau printemps de l'esprit humain.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.41 p. 5-7.

La Documentation Catholique n.2125 p.917-923.